

# CONSEIL MUNICIPAL

## 4 JUILLET 2016

Nombre de Conseillers :     En exercice :                 19  
                                      Présents :                        14  
                                      Votants :                        19

**L'an deux mil seize, le quatre juillet** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme GAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2016.

**Présents :**                     Mrs CHARRET JAVARY LESIEUR BESNARD GIAMPORTONE  
                                      LEBRASSEUR CAILLAULT  
                                      Mmes HUET GUILLOT DUVOUX ROUL JUIGNET NOLIERE

**Procurations :**            M. RONCE donne procuration à M. JAVARY  
                                      Mme VINCENT donne procuration à Mme DUVOUX  
                                      Mme DESSITE donne procuration à Mme GUILLOT  
                                      M. HALLOUIN donne procuration à Mme GAVEAU  
                                      M. RICHER donne procuration à Mme NOLIERE

**Secrétaire :**                 M. BESNARD

---

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du 30 mai 2016.
- 2) Informations sur les décisions.
- 3) Affaires Financières :
  - ▶ Modification de l'Autorisation de Programme du Pôle Santé,
  - ▶ Décisions Modificatives d'investissement (Pôle Santé, travaux en régie...),
  - ▶ Encaissement fonds départemental de soutien aux victimes des inondations,
  - ▶ Renouvellement du contrat de prestations avec SEGILOG (Bibliothèque).
- 4) Ressources Humaines :
  - ▶ Renouvellement de postes (intervenant musique, animation),
  - ▶ Contrats saisonniers 2017.
- 5) Service Enfance Jeunesse : Organisation des TAP 2016/2017.
- 6) Création d'un passage protégé rue des Ecoles (pour information).
- 7) Aménagement place des Tournesols.
- 8) Présentation du site internet.
- 9) Point sur les inondations.
- 10) 22<sup>ème</sup> défi inter-entreprises le 16 septembre.
- 11) Comptes rendus de réunions.
- 12) Informations et questions diverses.

---

### 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 MAI 2016

Point 11 p.10 : M. RONCE lui répond que c'est un accord privé...

Madame NOLIERE indique aux membres du Conseil Municipal que M. RICHER s'abstient sur l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal. Elle indique que M. RICHER s'exprimera personnellement, lors du prochain Conseil Municipal, sur le sujet du site internet.

✓ **Le compte rendu est approuvé à la majorité par le Conseil Municipal**  
**17 voix pour et 2 abstentions (Mme NOLIERE & M. RICHER).**

## **2 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS**

**Décision 2016.42** en date du 1<sup>er</sup> juin portant sur l'achat de barrières de sécurité au carrefour du Brûlé.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**SES Agence Grand Ouest** – 37310 Chambourg sur Indre  
Pour la fourniture (7 barrières) HT : 665,00 €

**ESVIA TOURS** – 37320 Esvres sur Indre  
Pour la pose HT : 1 666,00 €

**Décision 2016.43** en date du 1<sup>er</sup> juin portant sur l'achat de panneaux de signalisation verticale pour les commerces, les professionnels de santé et la bibliothèque.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**SES Agence Grand Ouest** – 37310 Chambourg sur Indre  
Pour la fourniture HT : 2 556,90 €

**ESVIA TOURS** – 37320 Esvres sur Indre  
Pour la pose HT : 1 230,00 €

**Décision 2016.44** en date du 2 juin portant sur l'achat de panneaux de signalisation divers – Programme 2016.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**SES Agence Grand Ouest** – 37310 Chambourg sur Indre  
Pour la fourniture HT : 1 647,45 €

**Décision 2016.45** en date du 6 juin portant sur l'achat d'un wc public.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**EBF SOLUTIONS** – 59224 Thiant  
Pour la fourniture HT : 6 900,00 €

**Décision 2016.46** en date du 9 juin portant sur la signalétique du Pôle Santé.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**AAZ Com Répro** – 41000 Blois  
Pour la fourniture HT : 6 618,69 €

**Décision 2016.47** en date du 9 juin portant sur le Pôle Santé – lot 6 menuiseries extérieures, serrurerie.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**APSM** – 41000 Blois

**Travaux de plus-value :**

- Ajout d'un garde-corps sur la façade est,
- Ajout d'une porte d'accès au vide sanitaire,
- Ajout de profils de finition en limite des baies de la façade sud,
- Mise en place de gâches électriques pour les portes extérieures.

**Travaux de moins-value :**

- Suppression de trois châssis sur la façade nord,
- Suppression de trois grilles de ventilation en vide sanitaire et trois en façade nord.

Montant de l'avenant HT : 2 063,44 €  
Nouveau montant du marché HT : 71 899,44 €

**Décision 2016.48** en date du 10 juin portant sur l'achat de deux sièges de bureau pour le Centre de Loisirs.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**Fabrègue** – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Pour la fourniture HT : 460,00 €

**Décision 2016.49** en date du 10 juin portant sur l'achat d'un panneau de signalisation – Place François Mortelette.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**SES Agence Grand Ouest** – 37310 Chambourg sur Indre

Pour la fourniture HT : 122,74 €

**Décision 2016.50** en date du 14 juin portant sur l'achat d'un minibus – Trafic Combi.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**SAS Blois Warsemann Automobiles** – 41000 Blois

Pour la fourniture HT : 19 888,96 €

**Décision 2016.51** en date du 15 juin portant sur le Pôle Santé – lot 15 Electricité.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**JBM 41** – 41350 Vineuil

**Travaux de plus-value :**

- Ajout de prises dans tous les bureaux,
- Modification des éclairages extérieurs,
- Mise en place d'un interphone dans tous les bureaux.

**Travaux de moins-value :**

- Suppression d'un contrôle d'accès (remplacé par l'interphone),
- Suppression de la station météo,
- Suppression de 2 appliques extérieures.

Montant de l'avenant HT : 4 820,96 €  
Nouveau montant du marché HT : 56 471,72 €

**Décision 2016.52** en date du 15 juin portant sur le Pôle Santé – lot 1 Voirie et réseaux divers.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**TAE** – 41500 Cour sur Loire

**Travaux de plus-value :**

- Réalisation d'une rampe pour véhicules sur la façade est,
- Création d'une aire de parking en calcaire au sud de la parcelle,

- Fourniture et pose du mobilier urbain,
- Fourniture et pose de dalles en pierre en remplacement du carrelage initialement prévu au lot 10.

Montant de l'avenant HT :	8 283,47 €
Nouveau montant du marché HT :	98 348,92 €

**Décision 2016.53** en date du 23 juin portant sur la délivrance d'un contrat particulier d'occupation du domaine public pour une concession au cimetière communal d'un montant de 215,00 €, pour une durée de 50 ans.

**Décision 2016.54** en date du 24 juin portant sur l'octroi d'un secours d'urgence « inondation » de 600 € à Mme BOUZY Danièle 11 impasse de Boissière.

**Décision 2016.55** en date du 24 juin portant sur le marquage de passages piétons sur la RD 32 et la rue des Ecoles.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

<b>ESVIA TOURS</b> – 37320 Esvres-sur-Indre	
Pour la fourniture HT :	432,00 €

### **3 – AFFAIRES FINANCIERES**

#### **► Modification de l'Autorisation de Programme du Pôle Santé**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la TVA pour la construction du Pôle Santé se récupère par la voie fiscale. Les factures sont mandatées HT. Par contre, les factures de travaux liées au parking du Pôle Santé sont mandatées TTC, récupération de la TVA par le FCTVA.

En 2015, des factures relatives au Pôle Santé ont été mandatées sur la ligne des travaux (compte 2313). Le fournisseur, TAE, n'avait pas distingué les travaux liés à la construction et ceux du parking. Celles-ci ont fait l'objet d'une régularisation en 2016 (26 863.80 € en recette pour l'annulation des mandats et 20 950 € pour l'annulation d'une avance) d'où la modification de l'Autorisation de Programme et un rééquilibrage du budget investissement en dépenses et en recettes pour 1 659 311 €.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de modifier l'Autorisation de Programme du Pôle Santé ainsi détaillée :

Montant global de l'AP : 723 940 € ht	Payé en 2014 :	7 239 € ht
	Payé en 2015 :	260 004 € ht
	RAR en 2015 :	265 349 € ht
	CP 2016 :	191 348 € ht

✓ **Le Conseil Municipal autorise, Madame le Maire à modifier l'Autorisation de Programme du Pôle Santé nommé ci-dessus.**

**17 voix pour et 2 abstentions (Mme NOLIERE & M. RICHER).**

#### **► Décisions Modificatives d'investissement (Pôle Santé, travaux en régie...)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel du Service Technique est intervenu pour le réaménagement des bureaux du Service Enfance Jeunesse et du RASSED (travaux en régie).

Madame le Maire propose de modifier les lignes budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
023 OS	+ 7 900,00 €	722-042 OS	+ 7 900,00 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
2313-16211-040 OS	+ 7 900,00 €	021 OS	+ 7 900,00 €

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lorsque les honoraires « frais d'études » sont suivis de travaux, ils doivent être intégrés en investissement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les lignes budgétaires suivantes :

Recettes d'investissement :

- ▶ 2031-041 OS 5 289 €

Dépenses d'investissement :

- ▶ 2135-041 OS 4 416 € (études Ad'ap 2015)
- ▶ 2313-12201-041 OS 873 € (Pôle Santé 2013)

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat d'un chevalet à l'école maternelle est nécessaire. En effet, la classe de grande section va accueillir des tout-petits pour permettre une homogénéité des classes.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les lignes budgétaires suivantes :

Section d'investissement :

- ▶ 2188 Achat d'un chevalet à l'école maternelle + 600 €
- ▶ 020 Dépenses Imprévues - 600 €

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

▶ **Décisions Modificatives de fonctionnement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la salle des fêtes avait été louée pour le 26 août 2017. Une demande de remboursement des arrhes de réservation est demandée, celle-ci intervient bien avant les six mois de délai requis.

Pour permettre d'effectuer le remboursement, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les lignes budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

- ▶ 6718 Autres charges exceptionnelles + 300 €
- ▶ 022 Dépenses Imprévues - 300 €

▶ **Encaissement fonds départemental de soutien aux victimes des inondations**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place du fonds départemental d'urgence pour les personnes en situation de grande précarité financière suite aux inondations. Une famille bénéficiera de cette aide de 600 €, celle-ci sera imputée au compte 6748 « autres subventions exceptionnelles, toutefois une recette sera perçue du Département au compte 7718 « autres produits exceptionnelles ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les lignes budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

▶ 6748	Autres subventions exceptionnelles	+ 600 €
▶ 022	Dépenses Imprévues	- 600 €

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

▶ **Renouvellement du contrat de prestations avec SEGILOG (Bibliothèque)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de prestation de services de logiciels passé avec la société SEGILOG pour la Bibliothèque arrive à échéance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ce contrat pour une durée de 3 ans à savoir :

▶	Cession du droit d'utilisation	697,50 € HT/an
▶	Maintenance / Formation	77,50 € HT/an

✓ **Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou un Adjoint Délégué à signer ce contrat pour une durée de 3 ans.**

▶ **Fête au Village : subvention au Tennis Club de la Cisse**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la Fête au Village le 12 juin 2016, la municipalité a distribué des tickets aux membres de la Banda pour leur offrir un café ou une boisson.

L'association Tennis Club de la Cisse était gestionnaire du stand « restauration » c'est pourquoi Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser l'association par une subvention de 21 €.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer cette subvention à hauteur de 21 €.**

**4 – RESSOURCES HUMAINES :**

▶ **Renouvellement de postes (intervenant musique, animation)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des besoins au niveau de l'école élémentaire, il est nécessaire de renouveler le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet, 4h30 hebdomadaires pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

L'agent sera placé au 3<sup>ème</sup> échelon (IB : 356-IM : 332).

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu de la fréquentation des enfants au Service Enfance Jeunesse et aux TAP, il est nécessaire de renouveler le poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet, de 20h30 hebdomadaires pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

L'agent sera placé au 1<sup>er</sup> échelon de son grade (IB : 340-IM : 321).

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

#### ▶ Contrats saisonniers 2017

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Service Enfance Jeunesse, il convient de recruter des animateurs saisonniers et ceci pour les vacances scolaires et mercredis de l'année 2017.

Elle précise que le nombre d'animateurs dépend du nombre d'enfants et que leur rémunération s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

### **5 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

#### ▶ Organisation des TAP 2016/2017

Inversion des cycles des TAP pour l'année scolaire 2016/2017.

Pour les PS / MS / GS : les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30.

Pour les CP / CE1 / CE2 : les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30.

Pour les CM1 / CM2 : les lundis et jeudis de 15h00 à 16h30

### **6 – CREATION D'UN PASSAGE PROTEGE RUE DES ECOLES (information)**

En mars 2016, M. LEGER et Mme BOURDIN 1 route d'Herbault nous avaient adressé un courrier pour la création d'un passage piéton rue des Ecoles afin que leur fils puisse se rendre à l'arrêt de bus des Tilleuls en toute sécurité.

Une entreprise de marquage au sol a été consultée pour créer cet emplacement afin qu'il soit implanté dans les meilleures conditions de sécurité. A ce jour, celui-ci a été créé et se trouve éloigné des feux tricolores pour plus de sécurité.

### **7 – AMENAGEMENT PLACE DES TOURNESOLS**

Une proposition commerciale pour la réalisation d'esquisses chiffrées pour l'aménagement de la place des Tournesols a été faite, 1500 € HT soit 1800 € TTC.

Nous allons demander l'avis de la paysagiste d'Agglopolys pour cet aménagement (service gratuit).

M. RICHER a signalé qu'il faudrait impliquer le quartier pour aider le paysagiste.

Madame le Maire propose le report de cette décision en septembre.

### **8 – PRESENTATION DU SITE INTERNET (M. LESIEUR)**

Rappel : fin octobre 2015, lancement de l'offre de stage auprès de l'IUT de Blois section Multimédia et Métiers de l'Internet (MMI).

Fin février 2016, choix du stagiaire. M. Antoine DELETTRE qui a effectué son stage du 4 avril 2016 au 24 juin, dans le cadre de ses études.

Dans un premier temps, une étude de sites de mairies existantes a été faite (Cellettes, Herbault, Mesland, Blois).

Puis une consultation des associations, des entreprises, des élus et du Comité Consultatif Communication, a été faite par le biais d'un sondage.

Le logo de la mairie a été « rajeuni » dans ses couleurs.

L'hébergeur du site internet, O2SWITCH, a été retenu.

La maquette du site a été présentée au Conseil Municipal. Il n'est pas encore actif à ce jour, l'objectif est qu'il le soit courant septembre.

[www.saintsulpicedepommeray.fr](http://www.saintsulpicedepommeray.fr)

## **9 – POINT SUR LES INONDATIONS**

La commune a subi son lot d'inondations mais moins que certaines communes environnantes.

Beaucoup d'eau est tombée en un minimum de temps.

Les deux principales causes d'inondations pour notre commune sont dues au débordement des fossés (malgré leur débit) et le rejet des terres agricoles.

Madame NOLIERE signale que six maisons de la rue des Rosiers donnent sur le fossé, il y avait plus d'un mètre d'eau. Son camping-car personnel a été déclaré par l'assurance en état d'épave. Elle demande que le fossé soit aménagé par la création d'une seconde buse par exemple.

Madame le Maire et M. LEBRASSEUR lui expliquent pourquoi il n'est pas possible de créer une deuxième buse (la destruction du pont serait nécessaire). Ils proposent qu'un bureau d'étude fasse le point sur la situation de nos fossés et que celui-ci nous conseille les solutions envisageables.

M. CAILLAULT propose l'élargissement du fossé.

Madame le Maire lui indique que les terres qui jouxtent le fossé appartiennent aux exploitants.

## **10 – 22<sup>ème</sup> DEFI INTER-ENTREPRISES LE 16 SEPTEMBRE**

Le 22<sup>ème</sup> défi inter-entreprises se déroulera le vendredi 16 septembre 2016 à 18h au Château de Chambord. Petit changement cette année pour l'épreuve duo, il n'y aura pas d'épreuve de canoë mais un parcours d'obstacles.

Une inscription est offerte pour une équipe par commune hormis les repas des quatre participants.

Madame le Maire propose qu'une équipe participe comme l'année dernière.

## **11 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

M. CAILLAULT indique qu'il s'est rendu au nouvel Observatoire Loire, situé au parc des Mées. Cette association d'éducation à l'environnement organise des animations pédagogiques, des conférences et des balades pédestres et fluviales.



## **12 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

‣ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture nous sollicite pour l'établissement des bureaux de vote pour l'année 2017.

Le réaménagement de la mairie étant fini, elle propose l'implantation d'un bureau de vote dans la salle des mariages (bureau n°1) et un autre salle du conseil (bureau n°2).

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

‣ Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier des élèves de CM2 de Mer pour remercier la municipalité de l'accueil qui leur a été fait lors de l'Etoile Cyclo.

‣ Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été réalisé le 13 mai au restaurant scolaire. Conclusion sanitaire : l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

‣ Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat du minibus. En effet, la société avait en stock le modèle voulu avec en option la peinture métallisée. Après négociation, l'achat a été réalisé au même prix.

‣ Un aménageur a acheté un terrain privé rue Jean-Victor Joly. Celui-ci a déposé un permis d'aménager pour la réalisation de dix maisons.

‣ Point sur le réaménagement de la Mairie :

**Montant du marché TTC : 890 194,64 €.**

**Subventions accordées** : 163 340,00 € de l'Etat ; 50 000,00 € du Conseil Départemental ; 50 000,00 € du Sénat ; 50 000,00 € du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et 24 215,00 € du Pays des Châteaux soit un total de **337 555,00 €.**

**Retour du FCTVA : 119 237,00 € (environ).**

Il restera à la charge de la commune, environ **433 402,00 €.**

‣ Passage de l'hydrocurage : dans les égouts, il a été trouvé du béton ! M. CHARRET indique que rue de la Treille, les canalisations sont sous-dimensionnées. Agglopolys va présenter un projet de travaux de réseaux à sa charge. La Treille, les Tamaris et la route de Fossé seront concernées.

Madame NOLIERE demande quand se réunira le Comité Consultatif sport.

Madame HUET lui indique qu'il y aura une réunion en octobre car les présidents d'associations ont déjà été réunis en juin pour les subventions.

Madame NOLIERE lui répond qu'elle n'a pas eu d'invitation pour cette réunion.

Madame HUET lui répond que ce n'était pas une réunion de Comité sport mais seulement une réunion Présidents-Elus.

Madame NOLIERE demande si un généraliste a été trouvé pour le Pôle Santé.

Madame le Maire lui répond par la négative mais les recherches sont toujours aussi intenses.

Madame le Maire indique que la psychomotricienne a reculé son installation, elle ouvrira son cabinet au 1<sup>er</sup> septembre.

Madame NOLIERE signale au Conseil Municipal que la boulangerie a changé ses horaires. Le commerce n'ouvre que le matin, elle trouve ça inquiétant.  
Madame le Maire répond qu'elle a également constaté ce changement.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 5 septembre 2016**  
**à 20h00**